

Règlement Particulier

2^{ème} Tournoi Jeunes du Comité 17

03-04/03/2018 à la Rochelle

- Art. 1 Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et les dispositions particulières de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le tournoi est en cours d'autorisation par la Fédération Française de Badminton, son numéro de dossier est : **1702723**.
- Art. 2 Le tournoi est placé sous l'autorité des Juges-arbitre : **Jérôme CLAVEAU et Isabelle CLOT**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitre sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.
- Art. 3 Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel **Badplus**. La répartition en sortie de poules sera réalisée automatiquement par le logiciel.
- Art. 4 L'inscription sur 3 tableaux est autorisée.
- Les tableaux proposés sont les simples dames (SD), les simples hommes (SH), doubles dames (DD), doubles hommes (DH) et doubles mixtes (DMx).
- Le samedi (simples) : les tableaux seront organisés prioritairement en poule de 4 avec 2 sortants puis élimination directe.
- Le dimanche (doubles et mixtes) : les tableaux seront en poules de 3 avec 2 sortants puis élimination directe ou en poules uniques de 5 en fonction du nombre d'inscrits
- Art. 5 La Compétition est Nationale, elle est ouverte à tous les joueurs licenciés FFBaD pour la saison **2017/2018** et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
- Les catégories des joueurs concernés sont les minibad, les poussins, les benjamins, les minimes, les cadets, les juniors.
- Les tableaux seront faits par catégories d'âges de la façon suivante :
- Poussin/Mini-bad, Benjamin 1 et 2/Minimes 1, Minimes 1 et 2/Cadets 1, Cadets/Juniors.
- Pour les Minimes 1 et Cadets 1 se sont ceux avec les plus fort CPPH qui seront choisis pour jouer dans les tableaux les plus élevés.
- Art. 6 Les joueurs seront répartis dans les tableaux suivant leur classement CPPH effectif à 14 jours avant la date du premier jour du tournoi.
- Art. 7 Le nombre de paires inscrites par tableau sera limité pour que le nombre quotidien de matches par joueur ne dépasse pas huit.
- Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée (pour les poussins) et par CPPH (pour le reste des catégories). Le nombre maximum de match est de 150 le samedi et 140 le dimanche.
- Art. 8 La date limite d'inscription est le **22 février 2018** à réception du courrier.
- Art. 9 La confection des tableaux se fera le **24 février 2018**.
- Art. 10 Le montant des droits d'engagements est de 10 € pour un tableau, 12€ pour 2 et 3 tableaux.
- Art. 11 Le paiement devra impérativement être joint aux feuilles d'engagement par chèque à l'ordre de **Comité 17 Badminton**, dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte par l'organisation.

Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone.

Les paires ne seront inscrites que lorsque les deux partenaires auront réglé leur inscription.

L'adresse d'envoi des inscriptions sera : 7 impasse Jean Dabry 17450 Fouras à LE COLLETER Benoît

Art. 12 Aucun remboursement de l'inscription ne peut avoir lieu après la date limite d'inscriptions, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Art. 13 Les horaires des matchs affichés sont donnés à titre indicatif et peuvent éventuellement être modifiés. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure présumée de son match. Chaque joueur doit se faire enregistrer à la table d'enregistrement ou à défaut à la table de marque dès son arrivée.

Si un joueur désire s'absenter, il doit en faire la demande au juge arbitre.

Les joueurs doivent rester dans le gymnase jusqu'à la publication du tableau final.

Art. 14 Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux joueurs ou équipes. Les volants officiels sont le RSL Grade 4 (plumes) et le Mavis 2000 (plastique), en vente dans la salle.

Art. 15 Les matchs seront arbitrés par les gagnants en poules et par les perdants pendant les phases finales. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

Art. 16 Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min (de la fin d'un match au début du suivant).

Art. 17 Les joueurs disposent de 3 min entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.

Art. 18 Les volants touchant les structures fixes (paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu ainsi qu'au service. Les volants touchant les structures mobiles (câbles) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.

Art. 19 Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le Juge arbitre, les arbitres et au plus deux conseillers par équipe. Le conseil aux joueurs est autorisé uniquement pendant les arrêts de jeu réglementaire et pour toutes les catégories.

Art. 20 Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique, voir articles 3.9 et 3.10 du guide du badminton.

Ces derniers seront affichés dans la salle le jour de la compétition.

Art. 21 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date limite d'inscription.

Si un joueur est forfait, il doit impérativement prévenir le plus tôt possible l'organisateur et éventuellement son (sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait pourra être retenu.

Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Art. 22 Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton.

Tout joueur ayant déjà été prévenu lors d'un tournoi précédent pourra être sanctionné par le juge arbitre.

Ce règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.

Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-arbitre muni d'un justificatif écrit

- Art. 23 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.
- Art. 24 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **8h00** à **20h00** et/ou le dimanche **8h00** à **19h00**.
Tout participant récompensé s'engage à assister à la remise des prix, dans la mesure où l'heure prévisionnelle du dernier match lancé est respectée, et que celle-ci a lieu dès la fin du dernier match.

Aucune récompense ne sera remise avant la fin de la compétition.
- Art. 25 L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- Art. 26 Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.
- Art. 27 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Art. 28 L'inscription au tournoi implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement. Celui-ci sera à l'affichage dans le gymnase.

Le Comité d'Organisation